



Finances – Rapport d'Activités 2006 - 2007 - 2008

Comme au cours de la précédente période de trois ans, les comptes du CSEE ont été soumis à des audits internes et externes, chacun d'eux ayant lieu sur une base annuelle. Les rapports financiers ont été jugés comme donnant une image exacte et fidèle de la situation financière du CSEE et aussi bien les Auditeurs que les Vérificateurs ont apprécié la clarté et l'organisation des comptes. Cependant, les Vérificateurs ont exprimé leur inquiétude quant à l'excès de dépenses par rapport aux revenus.

A. Revenus :

Le total des revenus du CSEE est constitué de trois parties, la principale provenant des cotisations des membres. Des revenus supplémentaires sont générés par les projets subventionnés par la Commission européenne et, dans une moindre mesure, par des intérêts bancaires.

Le revenu total marque une légère diminution de €899.535 en 2006 à €879.729 en 2007 (cf. point 1 ci-dessous), suivie d'une légère augmentation à €891.470 en 2008 (cf. point 2 ci-dessous).

- 1) L'augmentation des revenus provenant des cotisations des membres de €704.975 en 2006 à €794.908 (ou +12,2%) en 2007, reflète l'augmentation des taux per capita décidée par l'Assemblée générale de novembre 2006 de €0,27 en 2006 à € 0,302 (ou +11,9 %) en 2007 ainsi que la faible augmentation du nombre de membres pour lesquels une cotisation a été payée de 2.754.144 en 2006 à 2.795.370 (soit +1,5%) en 2007. Cette augmentation du revenu des cotisations des membres a été plus que contrebalancée par une diminution du revenu provenant des projets subsidiés par la Commission européenne de €185.685 en 2006 à €75.510 en 2007. Le revenu de 2006 comprenait en effet un réajustement avantageux des comptes, résultant de projets actifs au cours des années précédentes, pour lesquels des procédures administratives en retard avaient empêché le Secrétariat de clôturer les comptes. Cela n'a pas été le cas en 2007. La combinaison de l'augmentation de revenu des cotisations avec la diminution du revenu des projets, résulte en une légère diminution de revenu mentionnée ci-dessus.
- 2) L'augmentation du revenu provenant des cotisations des membres de €794.908 en 2007 à €808.991 (soit +1,8 %) en 2008 était loin de refléter l'augmentation des taux per capita décidée par l'Assemblée Générale de novembre 2006 de €0,302 en 2007 à € 0,313 (soit +3,6%) en 2008, parce que le nombre de membres payés a diminué pour cette période de 2.795.370 en 2007 à 2.744.905 (soit -1,8%) en 2008. Cette augmentation du revenu des cotisations des membres a été très peu affectée par le revenu provenant des projets subsidiés par la Commission Européenne qui restait pratiquement inchangé (€ 75.510 en 2007 et €74.716 en 2008). La combinaison de la décevante augmentation des cotisations avec la stabilité du revenu des projets résulte en une légère augmentation mentionnée ci-dessus.

Différentes études et analyses de la carence dans les paiements des cotisations ont été effectuées et des conclusions ont été présentées lors du Comité paneuropéen de l'IE/Bureau exécutif du CSEE des 11-12 novembre 2008 à Luxembourg : avec la crise financière qui commence à toucher les membres des syndicats, on a enregistré un effet ricochet sur les cotisations payées. Dans certains cas, des organisations ont délibérément sous-déclaré le nombre de membres afin de payer moins de cotisations. Il a été conseillé aux organisations confrontées à des difficultés de paiements de suivre les règles de demande d'accord spécial. Les organisations qui n'ont pas demandé un accord

President
Président
Ronnie Smith

Vice-Presidents
Vice-Présidents
Paul Bennett
Odile Cordelier
Kounka Damianova
Jörgen Lindholm
Ulrich Thöne

General Secretary
Secrétaire Général
Martin Rømer

Treasurer
Trésorier
Walter Dresscher

spécial et n'ont pas payé leurs cotisations pendant trois années consécutives ont été rayées des membres affiliés de l'IE.

B. Dépenses :

Le total des dépenses, après avoir augmenté de €945.120 en 2006 à €982.387 en 2007, a diminué à €925.111 en 2008.

En général, les dépenses sont conformes aux allocations budgétaires établies par l'Assemblée générale, allocations qui, en cas de développements imprévus, sont redéfinies par le Bureau exécutif si nécessaire.

- Les principaux développements imprévus qui ont généré des dépenses supplémentaires ont été : €7.226 utilisés pour la Manifestation européenne de Strasbourg les 13-14 février 2006; €15.000 en 2006 et €18.500 en 2008 utilisés pour une Etude sur les salaires des enseignants faite en collaboration avec le REHS et l'IE ; €19.664 utilisés pour le Questionnaire du CSEE sur l'éducation des enseignants en août 2006; €23.928 utilisés pour organiser la Conférence « L'Europe a besoin des enseignants » à Bruxelles en juin 2006; la publication du livre « L'histoire du CSEE » a coûté €3.741 en 2006, €31.193 en 2007 et €1.405 en 2008; et €7.779 ont été utilisés pour participer à la Manifestation européenne à Ljubljana en avril 2008.
- Les principales économies dans différentes lignes budgétaires ont été : en 2007 le budget pour les Réseaux de €9.700 a été économisé en liant ces activités aux activités subsidiées par la Commission européenne; au cours des 3 années, les coûts relatifs aux réunions du Bureau ont été, de manière significative, inférieurs au budget, générant une économie de €9.762 en 2006, €7.977 en 2007 et €8.248 en 2008; le budget prévu pour la formation du personnel, €16.500 pour les 3 années, a été utilisé à 86% principalement pour les compétences en langues et en IT.
- Le coût total du personnel a évolué 1) de € 611.795 en 2006 à €709.909 en 2007 (cf. point 1 ci-dessous) et à €684.147 en 2008 (cf. point 2 ci-dessous) pour diverses raisons.
 - 1) L'augmentation du coût du personnel en 2007 est principalement due à une indexation obligatoire de 2% et à des révisions de salaires réalisées à l'aide d'avantages en pension et en assurances santé. De plus, en 2006, un comptable a été engagé à temps-plein pour s'occuper de toutes les tâches relatives au CSEE alors que précédemment, ces tâches étaient partagées entre les collègues du département financier de l'IE et le coût d'un employé à mi-temps était facturé au CSEE.
 - 2) La diminution en 2008, malgré 3 indexations salariales obligatoires de 2% chacune dues à l'inflation élevée causée par la crise financière, est principalement due à une réduction de l'effectif, en équivalence temps plein, de 10,1 employés en moyenne en 2007 à 9,4 employés en moyenne en 2008. En effet, en vue de faire face au fait que l'augmentation décevante du revenu provenant des cotisations ne couvrait pas l'importante hausse de l'inflation de ces trois dernières années qui – à cause de la loi sur l'indexation obligatoire – a eu un effet drastique sur le total des coûts du personnel, la distribution des tâches du

Secrétariat a été réorganisée au cours de 2008. Le recrutement de personnel a d'abord été gelé, ensuite au fur et à mesure, les postes laissés libres par d'anciens employés, n'ont plus été remplacés.

C. Résultat :

Toutes les variances en revenu et en dépense ci-dessus ont généré un déficit de €43.197 en 2006 (proche du déficit budgété de €41.034), croissant jusqu'à un déficit de €102.658 en 2007 et diminuant à nouveau jusqu'à un déficit de €33.641 en 2008. Les réserves bâties durant les années précédentes ont été utilisées pour couvrir ces déficits répétitifs. De plus, €100.000 ont été transférés de ces mêmes réserves vers la Fondation du CSEE comme capital de départ. A la fin de 2008 les fonds de réserve s'élèvent encore à €131.100 après déduction du déficit de 2008.

Dans l'ensemble, le contrôle, le suivi et l'envoi des rapports des projets subsidiés par la Commission européenne se sont considérablement améliorés au fil des ans. Les discussions avec tout le personnel concerné des rapports intérimaires internes donnent l'opportunité, si nécessaire, de demander des modifications aux budgets originaux, permettant au CSEE d'obtenir le bénéfice optimal des fonds alloués par la Commission, en présentant des dépenses plus en accord avec les budgets des projets.

En vue de respecter les nouvelles obligations administratives de la Commission européenne, une Fondation a été créée afin d'assurer l'éligibilité du CSEE, comme bénéficiaire pour les projets, aux financements de la Commission. Depuis 2006, toutes les Conventions pour les projets subsidiés par la Commission ont été signées par la Fondation qui, à travers un Contrat de Service, demande au Secrétariat du CSEE de s'occuper de toutes les activités. Ces activités n'apportent ni profit ni perte à la Fondation qui supporte uniquement des dépenses récurrentes de peu d'importance, comme les coûts d'audit, les coût de publications et les charges bancaires, et peut bénéficier de quelques intérêts bancaires. A la fin de 2008, la Fondation présentait un profit cumulé de €235. Son bilan déposé au Registre du commerce belge que la Commission européenne consulte pour évaluer la stabilité financière de ses partenaires, présente des Actifs d'un total de €491,444.

La procédure d'élaboration des budgets s'est améliorée au cours des ans : les chiffres budgétés s'appuient actuellement sur des données historiques, ce qui apporte plus d'exactitude et d'efficacité. Grâce à une gestion prudente des coûts et à une année complète d'économie sur la réduction du personnel, le déficit estimé pour 2009 chute à €17,209.